

Question écrite de Nicole BONNEFOY à M. le Ministre de l'Education Nationale

Et le transport des élèves, on en parle quand ?

Madame Nicole BONNEFOY attire l'attention de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale sur les conséquences du déconfinement progressif des établissements scolaires, en matière de transport d'élèves. Le Président de la République, Emmanuel Macron, a effectivement annoncé lundi 13 avril la reprise des classes « progressivement » à compter du 11 mai 2020. De nombreuses incertitudes demeurent sur ce « déconfinement scolaire » : se fera-t-il par zone géographique, par niveaux d'enseignement ? Sera-t-il organisé par petits groupes, en horaires décalés, etc ? L'ouverture des établissements se fera-t-elle en priorité au profit des élèves les plus fragilisés par le confinement : ceux de Rep +, de Rep, les zones rurales, les lycéens professionnels ?

Dans ce cadre, un élève scolarisé sur trois (environ 4 sur 12 millions) doit utiliser un transport collectif pour se rendre à l'école, au collège ou au lycée (bus, car, tramway, métro) ? L'Association nationale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (ANATEEP), que je préside, rappelle depuis de nombreuses années que le transport est le bras qui prolonge l'école et les questions posées à l'échelle de la classe se retrouvent dans le transport. De nombreuses inquiétudes lui sont parvenues, notamment sur les conditions concrètes de remise en route des transports d'élèves.

Comment assurer dans un car scolaire ou sur un service régulier en bus ou tramway la distanciation sociale nécessaire et recommandée par les autorités sanitaires ? Faudra-t-il désinfecter les véhicules après chaque service ou rotation ? Les élèves transportés seront-ils tenus au port du masque ? de gants ? Si oui, qui doit gérer la distribution des matériels et le renouvellement des stocks ? La famille ? L'AO ? Le transporteur ? Et qui doit s'assurer du port effectif de ces équipements de protection individuelle (EPI) ? Un élève non équipé de son EPI, à l'aller comme au retour, doit-il se voir refuser l'accès au véhicule ? Comment les enfants d'âge maternel ou d'élèves en situation de handicap (troubles comportementaux,...), parfois seuls avec le (la) conducteur(trice), vont-ils pouvoir appliquer individuellement les règles ? Quelles sont les protections envisagées pour les conducteurs, souvent âgés, du transport scolaire ? Ont-ils la possibilité d'un droit de retrait ? Et la liste des interrogations n'est pas exhaustive...

En conséquence, Mme Nicole Bonnefoy demande à M Ministre de l'Education Nationale, les dispositions qu'il compte prendre pour que, dans un délai très court, la question du transport des scolaires soit traitée d'une façon adéquate, afin de participer pleinement et en toute sécurité au déconfinement partiel des établissements scolaires ?